



La Ballastière  
37 700 Saint-Pierre-des-Corps  
Tél : 02 47 32 23 40

---

Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE (36)  
Carrière "Bois du Prieuré"  
**Projet de renouvellement et d'extension de la carrière**

---

**Réponse à l'avis de l'UDAP de l'Indre  
Janvier 2022**

---

*Avis GC / GCh n°53/21 du 21/05/2021*

En date du 21 mai 2021, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre a émis un avis favorable sous réserve de prescriptions suite à la lecture du dossier de demande d'autorisation pour le projet de renouvellement et d'extension de la carrière du Bois du Prieuré sur la commune de Villedieu-sur-Indre (36).

Les prescriptions de l'UDAP sont reprises ci-dessous avec les éléments de réponse associés :

- **Prescription n°1 : L'extension se limitera aux versants nord, sud et est de l'exploitation. La mise à distance existante de la carrière par rapport à la D27 sera maintenue.**

**Réponse de l'exploitant** : L'exploitant propose de mettre en place des mesures qui permettront une meilleure intégration du site dans son environnement et qui diminueront les impacts paysagers. En effet, la société LAVAUX envisage la mise en place d'une haie arbustive en complément du merlon périphérique le long de la RD 27, secteur nord, et permettant de constituer un écran supplémentaire sur la carrière (cf. Réponse de l'exploitant à la prescription n°3). L'abandon de la zone ouest le long de la RD 27 serait trop impactant vis-à-vis du projet dans sa globalité, et notamment dans l'organisation de l'exploitation de la carrière, dans le phasage des opérations d'extraction, et engendrerait une perte de gisement notable.

- **Prescription n°2** : Sur l'ensemble des limites du projet, les bouchures ou boisements de hautes tiges seront conservés.

**Réponse de l'exploitant** : Les bouchures ou boisements de hautes tiges situés en limite du projet, soit dans la bande légale des 10 mètres, seront conservés par l'exploitant dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière.

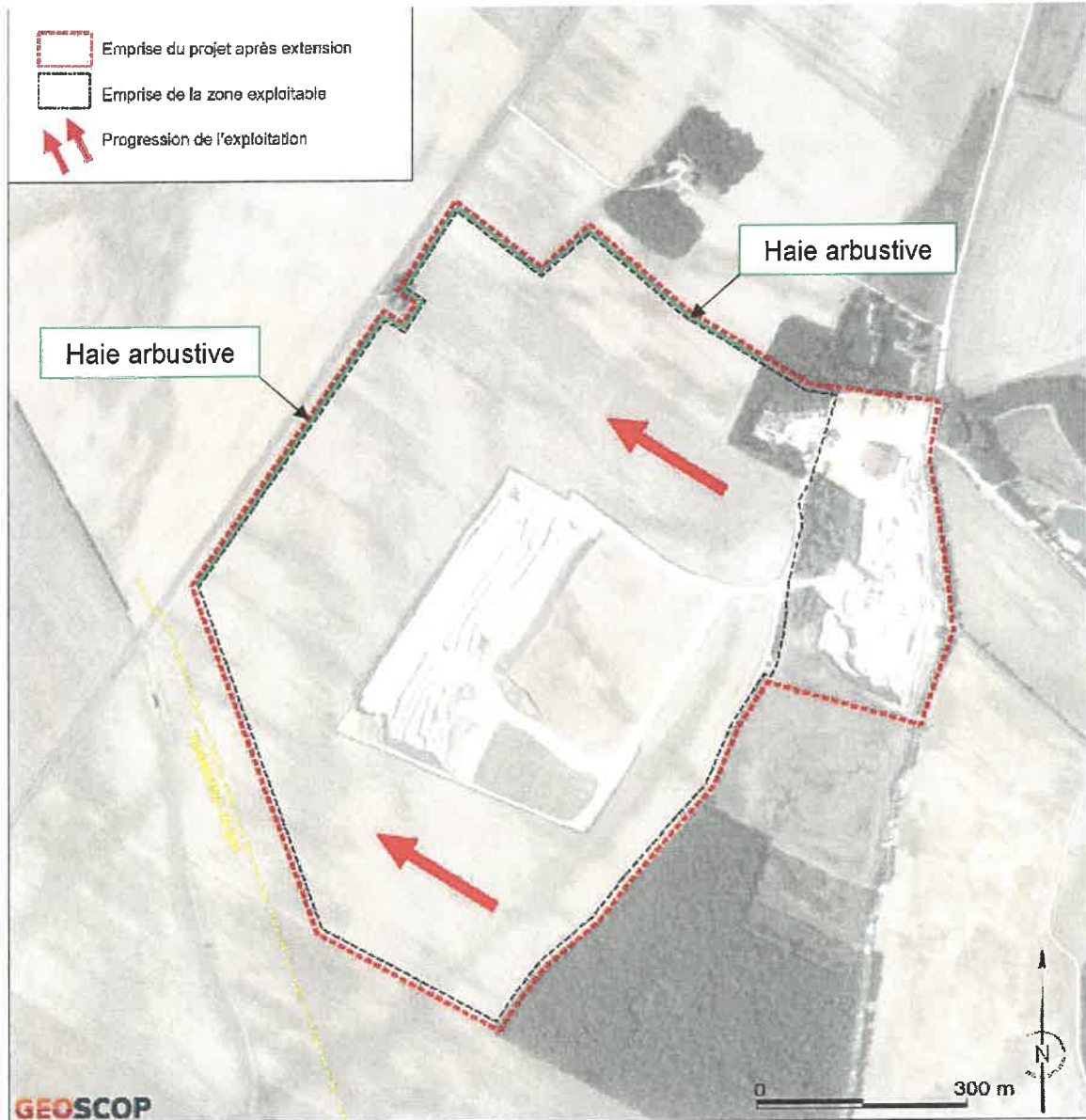
- **Prescription n°3** : En limite nord du projet, une bouchure constituée d'essence locale et de tailles variées (dont arbres de hautes tiges) sera réalisée en continuité de celle existante.

**Réponse de l'exploitant** : La société LAVAUX envisage la mise en place d'une haie arbustive constituée d'essences locales et de tailles variées (dont arbres de hautes tiges) sur le secteur nord et le secteur ouest de la carrière, en limite du merlon périphérique qui sera constitué dans la bande légale des 10 mètres. Sur le secteur ouest, cette haie arbustive présentera un linéaire de 750 mètres environ et sur le secteur nord un linéaire de 550 mètres environ, soit un total de 1 300 mètres environ.

Cette haie arbustive sera positionnée devant le merlon périphérique, permettant de constituer un écran supplémentaire sur la carrière.

Sur le secteur nord, afin de ne pas gêner le travail de l'exploitant agricole, la haie arbustive, comme le merlon périphérique, seront réalisés à l'avancement. Sur le secteur ouest, soit le long de la RD 27, la haie arbustive sera réalisée de manière anticipée.

La carte ci-dessous localise la haie arbustive qui sera mise en place.



Emplacement de la haie arbustive qui sera mise en place

**Annexe : Avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Indre****PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE***Liberté  
Égalité  
Fraternité***Direction Régionale des Affaires Culturelles****Unité Départementale de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Indre**Affaire suivie par Garance CHAUNU  
Ref : GC / GCh n° 53 /21

Châteauroux, le 21/05/2021

Le chef de l'UDAP de l'Indre  
au chef de l'UID DREAL Cher et Indre**Objet : VILLEDIEU-SUR-INDRE – Carrière du Bois du Prieuré – LVAUX SAS**  
DDAE pour la prolongation de la durée d'exploitation et l'extension de carrière

Suite à la saisine du 19 avril, la demande d'autorisation environnementale pour la prolongation de la durée d'exploitation et l'extension de la carrière Lavaux, appelle mes remarques suivantes :

La carrière, qui s'étend actuellement sur 43 ha, se situe au sud de l'aire paysagère de la Champagne berrichonne caractérisée par son relief peu marqué et ses paysages agricoles ponctués de bosquets permettant des vues larges et jointaines. Le site se situe au nord de la Brenne (Parc Naturel Régional) visible sur l'horizon depuis l'aire d'étude du projet. Il convient donc de prêter une attention particulière aux aménagements afin de permettre une intégration qualitative du projet « en porte d'entrée de la Brenne » dans un paysage où les visibilitées sont prégnantes.

Le projet prévoit une extension de 40 hectares sur les 4 versants de la carrière existante. Si sur les côtés nord, est et sud, la présence de bouchures et les projets de merlons seraient suffisants pour intégrer le projet, côté ouest l'extension jusqu'à la route D27 (axe principal de ce territoire reliant la commune de Villedieu-sur-Indre au PNR de la Brenne), et la réalisation d'un merlon en bordure de route, sans recul, engendrerait un fort impact, dans ce paysage où les vues sont dégagées.

En conséquence j'émet un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes :

- l'extension se limitera aux versants nord, sud et est de l'exploitation. La mise à distance existante de la carrière par rapport à la D27 sera maintenue.
- sur l'ensemble des limites du projet, les bouchures ou boisements de hautes tiges seront conservés.
- en limite nord du projet, une bouchure constituée d'essence locale et de tailles variées (dont arbres de hautes tiges) sera réalisée en continuité de celle existante.

L'architecte des bâtiments de France  
Le chef de l'unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine de l'Indre  
Grégoire CHALIÉCité Administrative - Bât. C - C.S. 10511 - 36000 CHATEAURoux CEDEX - Téléphone 02.54.00.78.50  
udap.indre@culture.gouv.fr - www.culture.gouv.fr/Regions/DREAL-Centre-Val-de-Loire